



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
*Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001  
Paris*  
*Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62*  
*site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)*



Besançon le 26 juin 2016

La section territoriale du SNPES-PJJ/FSU  
de Franche-Comté

À

M. HOUDAYER  
Directeur territorial PJJ Franche-comté

Objet : Votre courrier en date du 14 juin adressé aux secrétaires administratives et adjointes administratives du territoire pour assurer la fonction de régisseur d'avances et de recettes pour les services de la Franche-Comté.

Monsieur,

Par un courrier en date du 14 Juin, vous avez fait un appel à candidature pour exercer les fonctions de régisseur d'avances et de recettes, en DT, auprès des agents administratifs du territoire.

Nous sommes très désagréablement surpris de cet appel à candidature. Une nouvelle fois, vous ne reconnaissez pas les charges nombreuses et variées de ces agents dans les unités.

Lors de notre dernière audience syndicale (le 23 Mai), nous vous avons pourtant alerté sur le problème des agents administratifs en unité, non reconnus dans leurs tâches de plus en plus nombreuses et ne relevant pas, à la base, d'un agent administratif (suivi budgétaire, ROB par exemple).

Cet appel à candidature (si quelqu'un y répondait positivement) mettrait en difficulté toute l'unité puisque l'agent devrait se consacrer à cette fonction de régisseur d'avances et de recettes, un ou deux jours par semaine... pour retrouver, sur l'unité où il travaille, le retard accumulé pendant son absence puisqu'il n'y aurait pas de remplacement de cet agent pour palier au manque.

Nous ne comprenons pas cette méthode qui consiste à systématiquement « déshabiller Paul au profit de Jacques » dont le seul attrait est une NBI de 30 points, laquelle au final n'entraînerait qu'une augmentation d'environ cent euros. Cent euros que ces agents devraient toucher depuis longtemps du fait de l'augmentation récurrente de leurs tâches.

Il nous semble que la DT a plusieurs agents administratifs qui pourraient remplir cette fonction, et que probablement Mme COLLOTTE sera remplacée en CAP.

Cette fonction de régisseur ne peut se baser que sur du volontariat. Vous êtes vous posé la question, alors que plusieurs agents en DT pourraient remplir cette fonction, pourquoi vous n'avez actuellement aucun candidat ?

Votre demande nous conforte dans l'idée qu'il faut renforcer significativement les moyens humains de secrétariat et revaloriser leurs fonctions. Nous espérons que vous soyez également inscrits dans cette dynamique. Il semblerait que non.

Lors de notre audience syndicale du 23 Mai, vous faisiez état d'un « manque de solidarité des personnels vis à vis de ces agents dans les unités» et évoquiez un seul problème d'organisation et de formation.

A ce titre, nous vous invitons à aller passer une journée dans une unité du territoire dont vous êtes le Directeur afin que vous constatiez, par vous même, le fameux « manque » de solidarité des collègues de ces agents, qui tapent intégralement leurs rapports, enregistrent leurs courriers, répondent au téléphone et notent les messages, vont aux boîtes postales ramasser les missives et poster les envois.....tout en faisant l'accueil des familles pendant que l'agent administratif fait le suivi budgétaire, vérifie les cartes achats, s'occupe de GAME et va en réunion à Nancy pour s'entendre dire que le tableau réclamé et qui lui a pris trois heures **est faux**....

Nous remarquons l'incapacité de la Direction Territoriale à reconnaître la multiplicité des tâches administratives en unité, dans un lieu où l'accueil physique et téléphonique est permanent.

Nous espérons que vous saurez trouver d'autres solutions que celles que vous proposez et vous rappelons que la solidarité est un partage de richesse plus que de misère.

La section territoriale du SNPES-PJJ/FSU  
de Franche-Comté